

F. -- FINANCES

Moyens de paiement

DATE	Circulation monétaire	DEPOTS				Bons du Trésor	Solde du compte d'opérations
		Banques	Chèques Postaux	Trésorerie générale	Caisse d'Épargne		
millions de francs							
1949 - 31 décembre	26.721	49.888	7.818	4.031	2.916	22.544	10.560
1950 - 31 décembre	29.926	67.920	9.086	6.593	4.066	25.403	4.476
1951 - 30 septembre	39.222	80.284	10.102	11.400	4.184	28.263	306
1951 - 31 décembre	40.846	92.709	11.980	9.528	3.968	23.987	-3.573
1952 - 31 mars	41.492	100.774	12.945	11.724	4.005	24.562	7.317
1952 - 30 juin	43.827	99.892	12.137	14.093	3.964	24.467	6.247
1952 - 30 septembre	45.842	102.509	13.854	10.433	4.151	24.000	707
1952 - 31 décembre	45.796	104.144	13.887	8.514	4.315	24.906	-1.191
1953 - 31 mars	45.699	108.436	14.276	10.066	4.665	23.610	+3.021
1953 - 30 juin	47.840	112.464	14.434	12.030	4.418	25.377	+4.947
1953 - 30 septembre	51.803	117.022	14.181	9.085	4.246	27.698	-3.994
1953 - 31 décembre	48.914	120.445	16.463	10.012	3.668	31.454	-5.830
1954 - 31 mars	47.693	126.222	14.260	11.640	3.546	34.111	-130
1954 - 30 juin	51.033		14.033	11.715	3.138	31.458	+1.803

Crédit

a) Situation des banques privées (1)

DATE	DEPOTS (passif)			ENGAGEMENTS (actif)			Bons du Trésor détenus (actif)	Bons d'équipe- ment (actif)
	A vue (2)	A terme	Total	Total	dont			
					à la de- mande du Pro- tectorat	Portef. commer- cial		
milliards de francs								
1949 - 31 décembre	46,32	3,57	49,89	36,85	6,71	7,86	16,04	1,37
1950 - 31 décembre	60,68	7,24	67,92	49,24	8,96	10,52	17,10	5,01
1951 - 30 septembre	68,62	11,66	80,28	71,07	12,98	16,36	19,38	5,26
1951 - 31 décembre	76,04	16,67	92,71	78,17	13,13	20,15	15,30	7,2
1952 - 31 mars	79,90	20,87	100,77	86,20	13,62	22,28	17,99	7,01
1952 - 30 juin	78,72	21,17	99,89	86,18	11,45	22,19	19,32	9,03
1952 - 30 septembre	80,93	21,58	102,51	91,95	15,55	22,08	19,86	8,12
1952 - 31 décembre	82,51	21,64	104,14	91,46	14,51	21,35	18,21	10,50
1953 - 31 mars	85,29	23,15	108,44	89,59	13,55	22,35	19,54	11,90
1953 - 30 juin	89,17	23,29	112,46	93,71	16,40	23,59	21,77	12,04
1953 - 30 septembre	92,62	24,42	117,02	100,38	17,41	20,54	24,01	10,02
1953 - 31 décembre	93,15	29,65	122,80	105,33	19,16	24,23	21,79	12,16
1954 - 31 mars	93,90	32,32	126,22	102,25	17,36	24,12	26,12	12,86

(1) Y compris les opérations effectuées par la banque d'Etat du Maroc en tant qu'établissement privé.

(2) Y compris les comptes courants créditeurs.

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

DATE	ACTIF				PASSIF	
	Portefeuille commercial		Crédits		Bons du Trésor	Dépôts de fonds particuliers
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics		
millions de francs						
1949 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418	2.102
1950 - 31 décembre	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.602
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	1.429
1952 - 30 juin	12.309	9.464	16.545	6.938	832	2.357
1952 - 30 septembre	16.903	13.077	18.865	9.395	807	2.849
1952 - 31 décembre	20.747	16.771	18.954	8.513	3.781	2.100
1953 - 31 mars	13.610	12.209	17.607	8.744	1.403	2.196
1953 - 30 juin	12.534	11.141	18.752	10.105	963	2.435
1953 - 30 septembre	19.511	17.262	22.930	10.536	1.268	2.557
1953 - 31 décembre	20.689	18.479	21.026	10.806	7.051	2.356
1954 - 31 mars	17.025	14.502	19.006	9.973	4.284	2.477
1954 - 30 juin	16.383	13.552	19.814	9.205	2.152	2.207

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca

Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949	1950	1951	1952	1953			1954	
	28 déc.	27 déc.	26 déc.	31 déc.	24 juin	23 sept.	23 déc.	31 mars	30 juin
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.131	1.101	1.156	1.168	1.201	1.252	1.224
Sociétés immobilières ..	1.051	1.077	1.026	1.050	1.096	1.087	1.073	1.115	1.056
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	4.739	4.289	4.308	4.488	4.317	4.166	3.758
Eau — Electricité	338	332	413	421	503	599	620	759	631
Industries extractives ..	562	464	665	540	484	491	442	429	386
Transports	259	232	247	253	276	253	266	266	271
Industries alimentaires ..	4.483	4.124	5.266	5.514	6.398	6.409	6.361	6.130	5.808
Industries diverses	2.031	1.730	2.036	1.993	1.924	2.065	2.093	1.977	1.788
Commerce	3.954	3.752	4.300	3.634	3.677	3.707	3.517	3.784	3.737
Indice général	2.672	2.415	3.144	2.872	2.929	3.015	2.915	2.915	2.729

Aspects financiers de l'évolution économique

Monnaie et crédit - Situation budgétaire ⁽¹⁾

I. — ASPECTS FINANCIERS DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

On ne saurait contester les difficultés éprouvées dans divers secteurs de l'activité économique. Mais celles-ci ne doivent pas faire oublier que, par ailleurs, certains indices restent favorables. D'autre part, il peut être intéressant de rappeler ici quelques-unes des interventions par lesquelles l'Etat, conscient de son rôle, s'est efforcé d'apporter une aide à la production et aux échanges.

Productions de base

La consommation d'énergie électrique reste supérieure d'environ 10 % à celle de l'année précédente. La mise en exploitation des grandes installations hydro-électriques, servie par une pluviométrie exceptionnelle, va augmenter considérablement la capacité de production. Mais, sur le plan financier, il reste un problème à résoudre : celui de la consolidation de certains emprunts contractés à court terme pour exécuter le programme en temps voulu.

La recherche et le traitement du pétrole brut marquent de nouveaux progrès, grâce notamment à une aide conjuguée métropolitaine et locale.

La production des phosphates est en nette augmentation. Les excellents résultats de l'exploitation et de la gestion commerciale de l'office permettront à cet organisme de verser aisément à l'Etat une contribution supérieure à celle de l'an dernier.

L'industrie minière, dans son ensemble, maintient son activité. Pour tenir compte des variations de prix des marchés mondiaux, elle a bénéficié, dans certains cas, d'une réduction ou d'une suspension provisoire de la taxe de sortie des minerais.

La construction

La production de ciment se développe. Quant aux industries du bâtiment, elles semblent avoir atteint un palier. Mais leur activité est soutenue, dans une mesure très appréciable, par l'Etat et les collectivités ou organismes publics qui réalisent leur programme d'équipement et développent leurs interventions en vue de résoudre le problème du logement. Les efforts portent principalement sur l'habitat marocain, la construction d'habitations à loyer très modéré, et le logement des fonctionnaires et agents des services publics. Il importe, en outre, d'encourager les initiatives privées. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de proroger les mesures fiscales prises temporaire-

ment à cet effet : amortissement accéléré des immeubles construits ou achetés par les industriels et commerçants en vue de loger leur personnel, réduction de 8 à 1 % de la taxe de première mutation d'immeuble à usage d'habitation, remboursement des droits d'enregistrement, payés lors de l'acquisition de terrains, au prorata de la surface couverte. Par ailleurs, la garantie d'une certaine rentabilité a été donnée à des investissements privés à long terme dans l'habitat marocain.

L'agriculture et le marché des céréales

Dans ce rapide examen de l'activité économique, on ne saurait oublier le rôle essentiel de l'agriculture. Cette année encore, la récolte s'annonce bonne, malgré quelques perspectives moins favorables dans certains endroits. L'abondance de deux campagnes successives de céréales, dont on ne peut que se réjouir à bien des égards, ne pose pas moins de difficiles problèmes de financement et d'écoulement que le gouvernement s'est attaché à résoudre en liaison avec les pouvoirs publics français et les organisations professionnelles.

Les excédents d'orge de 1953 ont pu être dégagés avec l'aide de la France. Quant aux reports disponibles de blé tendre, qui atteignent 1 million et demi de quintaux, et dont l'écoulement sur les marchés extérieurs risquait d'entraîner des pertes de l'ordre de 2.000 francs par quintal, le gouvernement a décidé de procéder à leur conservation au Maroc et à leur rachat. Cette opération va imposer à la trésorerie de l'Etat une immobilisation temporaire de l'ordre de 5 milliards de francs.

D'autre part, en ce qui concerne la campagne en cours, des mesures ont été prises afin d'assurer aux fellahs et aux producteurs d'orge des cours suffisamment rémunérateurs.

Enfin, dans le cadre d'un plan céréalier à long terme, l'institution d'un marché commun entre la France et le Maroc paraît être en bonne voie.

L'industrie et le problème de l'emploi

L'Etat a prêté également beaucoup d'attention à la situation de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Il se préoccupe, notamment, d'éviter une réduction du volume de l'emploi qui rendrait illusoire l'amélioration du pouvoir d'achat à laquelle tendent diverses mesures et, en particulier, le relèvement du salaire minimum légal intervenu en septembre dernier. Dans les agglomérations urbaines, à côté d'un sous-emploi, que l'on pourrait qualifier d'endémique et auquel il sera long et difficile de remédier, il faut éviter de laisser s'instituer un chômage réel dont certaines manifestations sont apparues il y a quelques mois.

La tâche de réorganisation des industries de la pêche, de la conserve et de l'huilerie, qui a été poursuivie depuis

(1) N.D.L.R. — Exposé du Directeur des Finances à la séance du 28 juin 1954 de la Commission du Budget du Conseil du Gouvernement.

deux ans avec l'aide de la direction du commerce, a révélé son efficacité.

En revanche, des difficultés subsistent encore dans certains secteurs, tels que celui de la métallurgie et de la mécanique.

Pour remédier à certaines disparités de prix et aux effets d'une concurrence abusive, l'exonération provisoire de droits de douane a été accordée à diverses branches de l'industrie textile et à la verrerie sur les principales matières premières qui entrent dans leurs fabrications. Les usines textiles, qui avaient fermé leurs portes à la fin de 1953, les ont rouvertes peu après, mais la menace que constituent pour leur activité les importations sans devises de tissus et de friperie n'a pas disparu.

Les circonstances ne conduisent pas seulement l'administration à apporter, dans certains cas et sous des formes variées, comme on vient de le voir, son soutien à des activités locales. Elles font apparaître, également, de façon plus nette, les problèmes d'ensemble de l'économie marocaine. Ici, comme dans d'autres domaines, des évolutions sont nécessaires. Et il est intéressant de noter la part croissante que prennent les milieux professionnels à l'étude et à la recherche de solutions durables.

Les échanges extérieurs

La situation présente de nos échanges extérieurs continue à refléter diverses tendances apparues en 1953.

Les importations de matières premières et de biens d'équipement marquent une diminution par rapport aux importations de biens de consommation.

D'autre part, le déséquilibre de la balance commerciale en devises s'est aggravé, tandis que le déficit sur la zone franc avait largement diminué jusqu'à ces derniers mois. Cela résulte, d'une part, de l'accroissement des importations en provenance de l'étranger, lui-même dû principalement à des allocations plus libérales de devises pour faciliter l'approvisionnement du pays, et, d'autre part, du développement des exportations marocaines vers la France et les pays de la zone franc. La baisse des prix mondiaux exportant les produits marocains du marché étranger, nos exportateurs ont pu trouver en zone franc des conditions moins difficiles et des prix plus rémunérateurs. Ainsi la France semble-t-elle bien constituer pour le Maroc un marché privilégié et un débouché de remplacement en période de contraction des échanges.

La balance des paiements du Maroc

C'est également la métropole qui nous a fourni l'essentiel des moyens de financement nécessaires à l'équilibre de la balance des comptes. Les dépenses de l'Etat français au Maroc, les prêts du fonds d'équipement et les divers concours qui nous ont été apportés par le marché financier métropolitain ont atteint, en 1953, un total de 69 milliards, contre 63 l'année précédente, et 56 en 1951. De leur côté, les apports étrangers, qui avaient atteint 20 milliards en 1952, sont tombés à 15 milliards et demi en 1953. Ainsi la contribution de la France est revenu au niveau atteint en 1951, soit 82 %, et promet d'être encore plus forte cette année. Or, dans le même temps, la participation française au commerce extérieur marocain ne dépasse pas 52 %. Le rapprochement de ces deux proportions montre bien que l'exclusivité dans les échanges du Maroc avec l'extérieur.

II. — MONNAIE ET CREDIT

Monnaie et prix

Assurée de ce soutien à l'égard des règlements extérieurs, la monnaie marocaine connaît depuis deux ans, comme en France, une période de stabilité.

Le raffermissement du franc s'est traduit de façon particulièrement sensible sur le marché de l'or et des devises. A Tanger, depuis le début de l'année, le cours du dollar est passé de 382 à 366 environ, et celui de la peseta de 890 à 850.

Quant aux indices des prix, ils ne marquent plus, dans l'ensemble, que de très faibles variations.

Les prix de gros avaient baissé de plus de 12 % en 1953 et les prix de détail de 3 % seulement. Les uns et les autres se retrouvent aujourd'hui à peu près au même niveau qu'au début de l'année en cours.

Le gouvernement porte une attention spéciale aux prix des denrées qui constituent la base essentielle de la consommation de la population marocaine. C'est ainsi notamment qu'après les baisses obtenues l'an dernier sur le sucre, le prix de l'huile, déjà diminué en décembre, va subir une nouvelle réduction.

Le montant total des disponibilités monétaires au Maroc n'a, lui-même, pratiquement pas varié au cours des derniers mois. Il était passé de 154 à 175 milliards en 1953. Mais, dans cet accroissement, l'émission de billets et de monnaie métallique n'a joué qu'un rôle extrêmement limité.

La progression des dépôts paraît avoir été surtout influencée par la commercialisation d'une récolte très favorable ; il en sera sans doute de même cette année.

Crédit privé

L'aisance relative de trésorerie dont jouissent les établissements de crédit leur permet, tout en observant les règles de prudence qu'imposent les circonstances actuelles, de maintenir un large concours à l'économie. Les crédits consentis directement par les banques s'élèvent à 89 milliards ; en tenant compte des interventions de la Banque d'Etat du Maroc, le volume global des crédits à l'industrie, au commerce et à l'agriculture dépasse, en fait, 125 milliards.

Crédit à l'agriculture

Les crédits spéciaux dont bénéficie l'agriculture continuent à se développer.

L'abondance de la récolte rend nécessaire un effort de financement particulièrement important de la part des organismes de crédit.

D'une part, des prêts de moisson, atteignant 1,200 millions, ont été consentis aux agriculteurs marocains pour leur permettre d'effectuer les travaux de moisson et de battage.

D'autre part, les établissements bancaires vont être appelés à financer les docks-silos et les coopératives marocaines sous la forme d'avances sur warrants. Ces crédits atteindront environ 9 milliards de francs.

Cependant le développement du crédit d'équipement demeure une préoccupation essentielle du gouvernement.

Le financement du programme de travaux intéressant les organismes stockeurs et de conditionnement se poursuit, en grande partie grâce aux ressources nouvelles mises à notre disposition par la France. Cet effort s'applique spécialement à la construction de trois docks-silos représentant une capacité de stockage supplémentaire de 420.000 quintaux. Pour faciliter, l'approvisionnement en lait, quatre coopératives ont été constituées et vont entreprendre d'importants travaux d'équipement.

Enfin, de nouvelles formes de crédit vont être appliquées, d'une part, à la mise en valeur des zones irriguées et, d'autre part, au financement de travaux de défense et de restauration des sols dont on ne saurait trop souligner l'intérêt.

Crédit à la construction

Les interventions de l'administration en matière de crédit à la construction se poursuivent malgré la difficulté de se procurer des ressources à long terme.

Le montant des prêts consentis en 1953, en augmentation sur celui de l'année précédente, dépasse 2.200 millions.

L'effort porte surtout aujourd'hui sur les prêts à caractère social, permettant aux couches modestes de la population d'accéder à la propriété de leur logement. Il convient de signaler la constitution de plusieurs sociétés coopératives d'habitation qui vont bénéficier de crédits importants pour l'édification d'habitations à bon marché.

On observe, également, un développement rapide des prêts spéciaux à l'habitat marocain. Leur montant total, qui était de 556 millions au 1er janvier 1954, a dépassé 900 millions au 1er juin, dont 500 pour Casablanca. Le rythme des réalisations permet ainsi la construction et l'acquisition de 150 logements familiaux environ par mois. Il convient maintenant d'étendre largement cette action aux centres ruraux, sans aller toutefois jusqu'à une trop grande dispersion des efforts qui risquerait d'être coûteuse et inefficace.

Mais il est bien évident que le problème du logement n'est pas susceptible d'être résolu sans le concours de l'initiative et des capitaux privés.

On ne peut que souhaiter le développement des investissements immobiliers.

Dans le domaine de l'habitat marocain, des formules nouvelles pourraient être mises à l'essai en vue d'associer à l'effort public, en tenant compte des goûts et des possibilités de la population autochtone, les épargnes individuelles et le travail de ceux qui désirent se loger.

Les investissements privés - (Encouragements fiscaux envisagés)

D'une façon plus générale, il est opportun d'orienter l'épargne locale vers des investissements productifs.

A cet égard, les affaires nouvelles et les entreprises existantes, elles-mêmes, doivent mettre leur capital en harmonie avec leurs opérations. Des progrès ont été enregistrés dans ce sens depuis quelques années, bien que le montant total des créations et augmentations de capital des sociétés n'ait atteint que 14 milliards en 1953, contre 19 en 1952. En vue d'inciter les sociétés marocaines à procéder aux assainissements et aux apports financiers nécessaires, l'administration envisage de recourir à certains allègements fiscaux portant, notamment, sur le

droit d'apport et le droit de timbre en cas d'incorporation au capital des réserves de réévaluation.

L'économie marocaine, dans son ensemble, a grand besoin d'apports extérieurs. Il serait vain de dissimuler que ceux-ci observent une certaine réserve dans les circonstances actuelles. Néanmoins, le courant d'investissement subsiste.

Il ne saurait être gêné, comme certains ont pu le croire ou le prétendre, par les récentes dispositions relatives aux sociétés financières.

L'administration est d'ailleurs disposée à aider, par tous les moyens en son pouvoir, y compris l'octroi d'avantages fiscaux, les apports de capitaux utiles à l'économie marocaine, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à s'investir dans les affaires saines et rentables et dont l'activité s'insère dans le cadre du plan d'équipement.

Les mesures actuellement à l'étude concernent les droits d'enregistrement ainsi que l'impôt sur les bénéfices professionnels en matière de provisions pour investissements et réinvestissements ; les travaux de recherche et de prospection pourraient bénéficier d'un régime plus particulièrement favorable.

Les investissements privés ont encore un large champ d'action dans ce pays.

C'est d'eux que dépend en partie l'équilibre de la balance des comptes et des budgets futurs.

III. — SITUATION BUDGETAIRE

Les événements qui se sont succédé depuis la dernière session du Conseil du gouvernement rendent indispensable l'augmentation de certains crédits budgétaires.

Les dépenses supplémentaires inscrites au collectif.

Je me bornerai à rappeler ici que le collectif qui vous est soumis couvre trois grandes catégories de dépenses.

La première concerne essentiellement la rémunération du personnel des administrations publiques. Une dotation complémentaire de 945 millions est nécessaire pour faire face, notamment, à la majoration des indemnités familiales, à l'application au Maroc des mesures récemment adoptées en France pour les fonctionnaires, aux frais de congé et à des charges supérieures aux prévisions afférentes à la rémunération du personnel suppléant de l'enseignement.

Dans la seconde catégorie de dépenses supplémentaires, qui s'élève à 315 millions, figurent diverses régularisations, telles que le règlement des comptes postaux internationaux, la couverture du déficit des ports marocains, l'ajustement des allocations aux chefs marocains suivant les résultats du tertib et le remboursement de l'avance de trésorerie afférente aux pèlerinages aux Lieux saints de l'Islam.

Enfin, la troisième catégorie de dépenses, qui atteint 600 millions, résulte des dispositions que le gouvernement a été amené à prendre devant l'évolution de la situation intérieure du Maroc pendant le dernier semestre. C'est ainsi qu'un nombre important de créations d'emplois ont été prévues dans les services chargés du maintien de

l'ordre. En même temps ont été réalisées certaines réformes intéressant l'organisation de l'agglomération casablancaise. Des crédits supplémentaires sont également nécessaires pour la réparation des dommages causés par les troubles à l'ordre public.

Au budget d'équipement il a fallu ajouter les dotations correspondant à la construction des bâtiments administratifs des nouveaux arrondissements de Casablanca, ainsi qu'à l'installation d'un foyer franco-marocain par le service de la jeunesse et des sports.

Accélération de certains travaux d'équipement en vue de lutter contre le sous-emploi

L'intérêt social et politique qui s'attache à accroître les possibilités d'emplois immédiates de la main-d'œuvre à Casablanca et dans quelques grandes villes a déterminé le gouvernement à prévoir une accélération et, parfois, une modification de certains travaux d'équipement urbain. Les aménagements ainsi apportés aux programmes ne se traduisent pas, pour le budget de l'Etat, par une augmentation des dépenses globales, mais rendront sans doute nécessaire, par ailleurs, l'octroi d'avances ou de facultés d'emprunt supplémentaires en faveur de certaines municipalités.

Il convient d'ajouter que ces intentions n'empêchent pas le gouvernement d'être conscient de la double nécessité : d'une part, de ne pas créer involontairement un nouvel appel de travailleurs vers les grandes agglomérations, d'autre part, d'encourager parallèlement toutes réalisations susceptibles de retenir la population et de développer l'activité à la campagne et, plus particulièrement, dans les centres ruraux.

Couverture du collectif - (Absence de recours à la fiscalité).

Mise ainsi dans l'obligation de faire face à près de 2 milliards de dépenses imprévues, l'administration n'envisage aucun recours à la fiscalité. Les circonstances se prêteraient mal à un nouvel effort des contribuables. Bien au contraire, je vous ai indiqué tout à l'heure les encouragements fiscaux auxquels nous songeons en faveur du développement de l'activité économique. D'autre part, certains textes d'application de l'impôt sur les bénéfices professionnels, actuellement en préparation, correspondent à diverses préoccupations exprimées par les fédérations des chambres de commerce et d'industrie. Enfin, il semble légitime, à la suite des révisions apportées en France, à l'imposition des salariés au titre de la surtaxe progressive, de procéder, au Maroc, à un nouvel allègement du prélèvement sur les traitements et salaires.

Réévaluations de recettes et prélèvement sur le fonds de réserve.

Dans ces conditions, je vous propose de couvrir le collectif par une simple réévaluation des prévisions de recettes en ce qui concerne les 1.861 millions à ajouter au budget ordinaire, et par un prélèvement sur le fonds de réserve en ce qui concerne les 142 millions de travaux neufs supplémentaires.

Les réévaluations porteraient sur :

- le tertib, en raison des espoirs que nous donne la récolte ;
- l'impôt sur les bénéfiques professionnels, où les émissions de rôles sont un peu supérieures aux prévisions ;
- les taxes indirectes sur l'essence et le sucre, en appliquant, à l'année entière, les excédents constatés dans les recouvrements des premiers mois.

Certes, il ne faut pas perdre de vue que d'autres sources de recettes risquent de subir des moins-values. Mais il est permis d'espérer que la situation, en ce qui les concerne, s'améliorera pendant le deuxième semestre.

D'autre part, les recouvrements douaniers à l'importation, bien que supérieurs à ceux de l'an dernier, se maintiennent de justesse au niveau des prévisions. Il convient d'observer que ces dernières avaient été fixées avec un certain optimisme lors de la discussion du budget.

En résumé, les charges nouvelles et imprévues imposées cette année au budget du Maroc pourront être supportées sans entraîner de déséquilibre pour les finances publiques. Mais la situation requiert beaucoup de vigilance et une sévérité accrue dans l'examen des demandes de crédits supplémentaires des administrations.

Situation de la trésorerie

Les excédents budgétaires se sont rapidement amenuisés. La trésorerie se trouve ainsi privée d'un de ses aliments traditionnels au moment même où elle est appelée à supporter des prélèvements importants dont je vous ai cité, tout à l'heure, deux exemples : l'un à propos des excédents céréaliers, l'autre concernant les avances aux municipalités. Cette évolution doit avoir pour corollaire une révision des avances à long terme et, à plus forte raison, de celles pour lesquelles aucun amortissement n'est prévu : ce qui est le cas, notamment, des sommes qui ont été consacrées au financement du programme économique et social des années 1947 et 1948 ainsi qu'aux investissements de l'ancien office de l'habitat. Il semble nécessaire de créer un fonds permettant, à la fois, de consolider et d'amortir ces avances, et d'assurer, de façon plus efficace et plus souple, l'utilisation de nos moyens de trésorerie.

Les perspectives budgétaires

En un temps où les finances publiques peuvent être mises à l'épreuve, peut-être voudrez-vous bien considérer que les efforts qui vous ont été demandés l'an dernier n'étaient pas inutiles. Ils nous permettent d'aborder, dans une situation saine, une période qui s'annonce difficile.

Il est, sans doute, encore un peu tôt pour vous indiquer avec précision les probabilités de dépenses et de recettes pour 1955. Mais je puis, néanmoins, vous en donner, dès maintenant, un aperçu, au moment où la préparation du budget est entrée dans la phase active qui se poursuivra cet été pour aboutir, en octobre, aux discussions de votre commission.

Malgré l'extrême souci d'économie qui préside à l'examen des propositions, il faut s'attendre à une augmentation de dépenses ordinaires de plusieurs milliards. A lui seul, le service de la dette financière et viagère exigera 1.500 millions, de plus que cette année ; d'autre part, l'accroissement des dépenses de fonctionnement est la conséquence directe et inéluctable de l'effort d'équipement poursuivi et des créations d'emplois indispensables à sa mise en œuvre.

Quant aux recettes, sauf nette amélioration de la conjoncture, leur accroissement sera loin d'atteindre celui des dépenses.

Moyens de financement du futur budget d'équipement

Il en résulte que la contribution du budget ordinaire au budget d'équipement, qui avait atteint 5 milliards en 1954, risque d'être considérablement réduite.

De son côté, le fonds de réserve, dont les disponibilités, après versement des excédents de 1953, sont très inférieures à leur montant de l'an dernier, ne pourra fournir que 4 milliards environ, contre 6.800 millions en 1954.

Ainsi, les recettes d'origine budgétaire, y compris celle de la caisse spéciale, susceptibles d'être affectées aux investissements ne semblent pas devoir dépasser 9 à 10 milliards, alors qu'elles s'élevaient à 15 milliards cette année.

Or, le budget d'équipement, qui atteignait près de 33 milliards pour 1954, ne peut être raisonnablement ramené à moins d'une trentaine de milliards pour 1955. La conjoncture économique et l'évolution sociale rendraient, au contraire, très souhaitable un accroissement des crédits.

Sans envisager de nouvel appel aux recettes ordinaires, il faudra donc trouver au moins vingt milliards en s'adressant à l'emprunt.

Les ressources locales de cet ordre, qui ont été prévues pour 2 milliards cette année sous forme d'émissions de bons d'équipement, ne paraissent guère susceptibles, même au prix d'un effort particulier, de fournir plus du double en 1955.

Il nous reste donc à espérer que la France, comprenant nos difficultés, nos besoins et nos efforts, augmentera sensiblement l'aide qu'elle apporte au Maroc par l'intermédiaire du fonds d'expansion économique, et qui se répartit, comme vous le savez, en deux fractions : l'une, de très loin la plus importante, bénéficiant directement au budget, l'autre, de 2 milliards et demi, cette année, affectée au secteur semi-public.

Investissements des collectivités locales.

Des problèmes de financement se posent également pour les collectivités locales. Si les jemaas administratives bénéficient désormais, pour leurs travaux d'équipement, d'une aide sur le produit de la taxe sur les transactions, les municipalités ne trouvent pas toujours, dans les prêts qui leur sont consentis, toutes les facilités qui leur seraient nécessaires, malgré le concours très appréciable que le Crédit Foncier de France leur apporte en liaison avec la Banque d'Etat du Maroc. En effet, sur les 2 milliards de prêts qui leur seront alloués cette année encore, près de la moitié ne pourra sans doute être accordée qu'à moyen terme. Or, il est évident que la couverture de la plupart des travaux de premier établissement exigeait des ressources amortissables sur une longue période. Aussi de nouvelles formules sont-elles envisagées ; à titre d'exemple, l'émission d'un emprunt indexé sur le marché marocain est à l'étude pour la municipalité d'Agadir, et il est possible que cette expérience soit suivie dans d'autres villes. Mais on ne doit pas se faire trop d'illusions pour les résultats à en attendre.

Conclusions

Il apparaît donc que, selon toute vraisemblance, la situation budgétaire sera plus « tendue » en 1955 qu'elle ne l'était auparavant.

Cela nous oblige à rechercher une efficacité toujours plus grande de la dépense publique. Face à des besoins et à des charges qui s'accroissent sans cesse, nous ressentons le caractère limité de nos ressources. Aussi faut-il assurer à celles-ci le meilleur rendement. Non pas seulement du point de vue administratif et financier. Le problème est tout autant économique et social, et déborde largement sur le plan humain.

Il nous place devant des choix parfois difficiles, entre l'utile et le moins utile, entre le souhaitable et le possible, entre les préoccupations de l'immédiat et le souci de l'avenir.

Il met en jeu l'orientation de nos programmes de développement, la façon dont ceux-ci seront mis en œuvre à l'échelon central et à l'échelon régional et local, l'esprit dans lequel ils seront conduits.

Les efforts entrepris n'atteindront, en effet, pleinement leur but que grâce à une association étroite et confiante de tous les éléments de la population appelée à y participer et à en bénéficier.

**Bilan de la Banque d'Etat du Maroc
au 31 décembre 1953 (1)**

(Après répartition des bénéfices)

ACTIF		PASSIF	
	FRANCS		FRANCS
Encaisse-or	6.036.134.266	Capital	46.200.000
Disponibilités en devise	1.839.614.225	Réserve légale	11.550.000
Disponibilités en francs français	9.178.394.505	Réserve supplémentaire	850.000.000
Portefeuille-Titres	844.072.170	Billets de banque en circulation	48.914.498.595
Portefeuille-Effets	22.364.806.343	Billets de banque en circulation, Hassani (P. H. 35.640)	67.716
Monnaies diverses	252.253.472	Effets à payer	120.291.305
Correspondants hors du Maroc	2.210.881.425	Comptes créditeurs	7.040.190.254
Correspondants au Maroc	1.616.016.072	Comptes spéciaux et divers	2.263.748.043
Effets à l'encaissement	760.237.996	Comptes d'encaissement	760.237.996
Comptes débiteurs	17.868.108.644	Trésor Public à Paris (Compte d'opérations. Convention du 29 décembre 1921) ..	5.830.433.680
Comptes spéciaux et divers	5.624.412.608	Gouvernement Marocain (Zone française)	2.363.562.697
Gouvernement Marocain, Zone française (Convention du 28 décembre 1921) ..	15.000.000	» » (Zone espagnole)	1.135.217.269
Avances suivant Convention du 30 juin 1947 et avenants	2.800.000.0000	» » (Zone tangeroise)	465.628.168
Gouvernement Marocain, Zone espagnole (Convention du 23 mars 1928)	5.050.041	Caisses de Prévoyance et Fonds de retraites du Personnel	625.441.283
Immeubles	131.973.413	Comptes d'ordre et divers	2.150.579.791
Caisses de Prévoyances et Fonds de Retrait- tes du Personnel (Portefeuille-Titres) ..	522.162.642	Bénéfices reportés de l'exercice 1953	15.373.945
Comptes d'ordre et divers	523.902.920		
TOTAL	72.593.020.742	TOTAL	72.593.020.742

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport du Conseil d'Administration de la Banque d'Etat du Maroc à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 1954.